



Remboursement de chèque urgent

Par **malia**, le **27/03/2012** à **13:48**

Bonjour,

j'ai souscrit une assurance habitation à mon nom unique pour un appartement que j'ai en communs avec mon ex concubin dont je ne suis ni mariée ni pacsée. je ne réside plus dans l'appartement et lui si. En juillet 2011 alors qu'on vivait ensemble un incendie a eu lieu depuis on doit me rembourser un chèque. Ma question est :

doit-on obligatoirement me donner le chèque vu que je suis la seule détentrice du contrat et que c'est moi qui suis prélevé depuis 6 mois alors que je ne vis plus la-bas et que je suis toujours responsable de l'appartement avec lui vu que je suis régie d'une clause de solidarité?

Ou peuvent-ils lui donner le chèque du simple fait qu'il réside toujours la-bas et que je déposé l'argent durant un moment sur son compte bancaire pour payer avant de faire le changement?

oui je précise qu'au début de notre bail octobre 2010 je n'avais pas de compte courant donc je déposé par procuration de l'argent sur son compte pour le paiement de l'assurance mais depuis septembre 2011 les changements bancaires sont fait et je suis prélevé de mon compte depuis 6 mois. merci

Par **cocotte1003**, le **27/03/2012** à **20:27**

Bonjour, demandez à votre assurance de vous régler par virement bancaire sur votre compte, mais n'oubliez pas de réparer ce pour quoi vous etes indemnisés. Oui vous etes responsable de l'appartement pendant la période ou vous l'habitez, maintenant vous etes encore

redevable du loyer et charges en cas de défaillance de votre ami et cela jusqu'à la fin d'une période triennale suivant la fin de votre préavis et ayant pour départ la date d'effet du bail, cordialement